

Statistiques sur **L'ACTIVITÉ DU SÉNAT** **EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

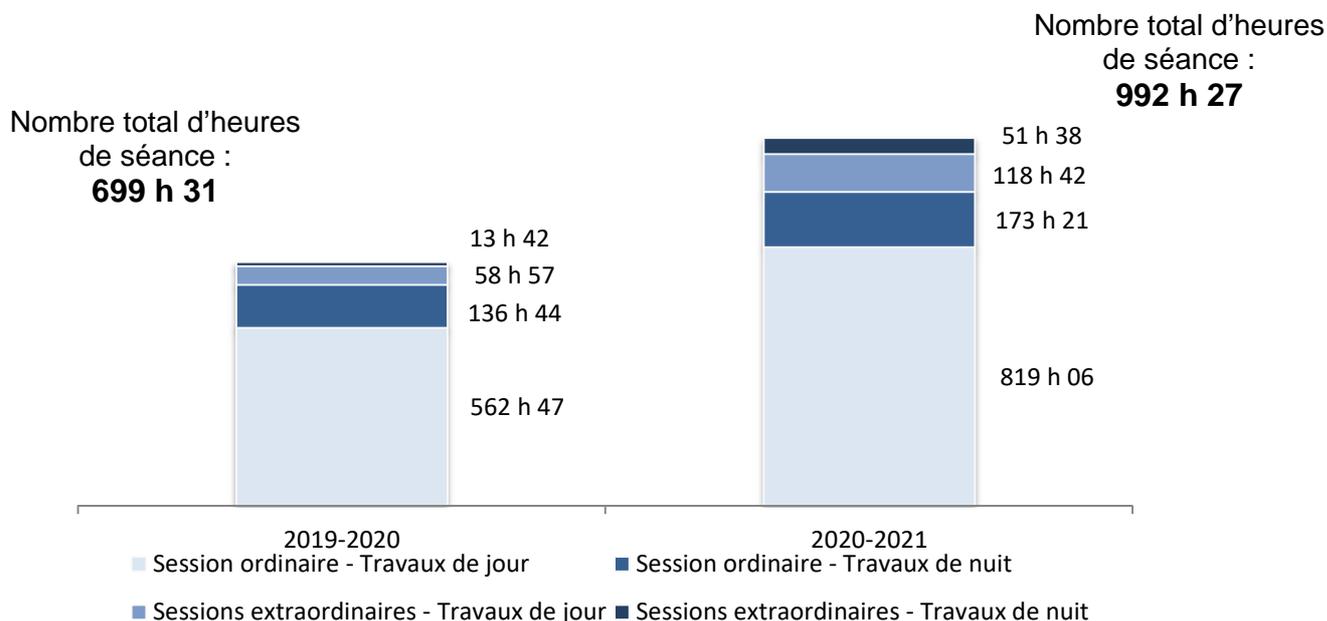
Année parlementaire 2020-2021

1. LE SÉNAT A SIÉGÉ ...

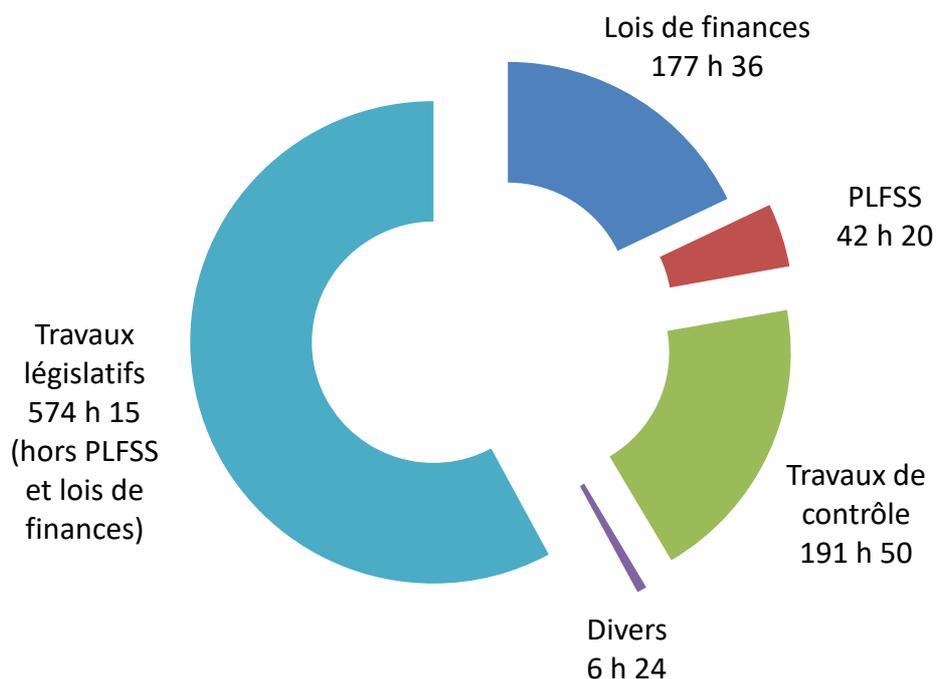


dont	+ 30 %	+ 42 %
Session ordinaire	118 jours	822 heures
Une session extraordinaire record depuis 1995	24 jours + 118 %	170 heures + 133 %

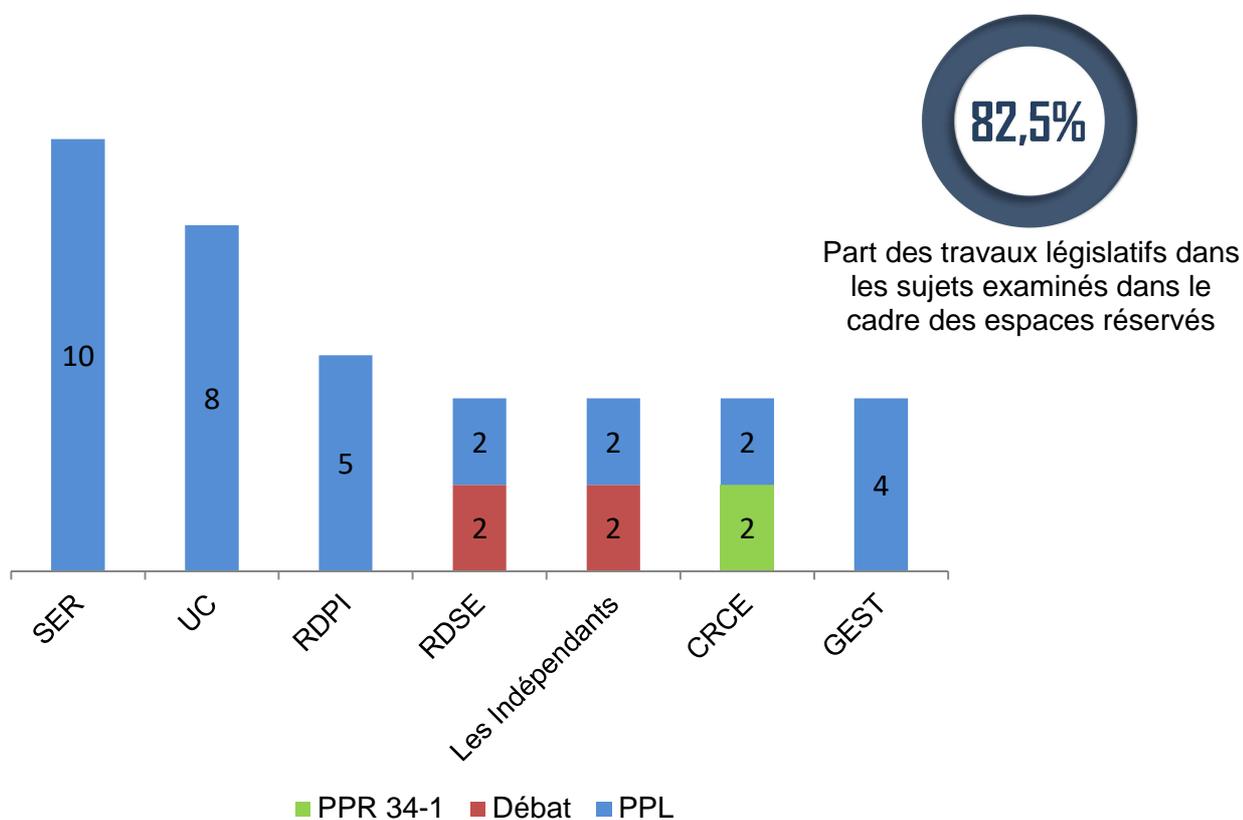
Une session ordinaire plus intense et une session extraordinaire record



Un temps parlementaire principalement dédié aux travaux législatifs



Une expression des groupes minoritaires et d'opposition dans le cadre des espaces réservés

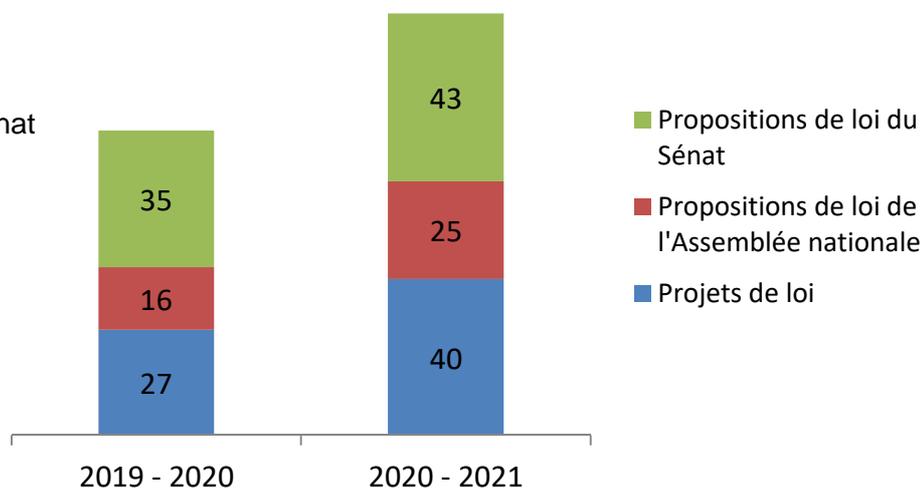


2. UNE ACTIVITÉ LÉGISLATIVE DENSE

Un nombre record de textes examinés par le Sénat



Augmentation du nombre de textes examinés par le Sénat (hors conventions)

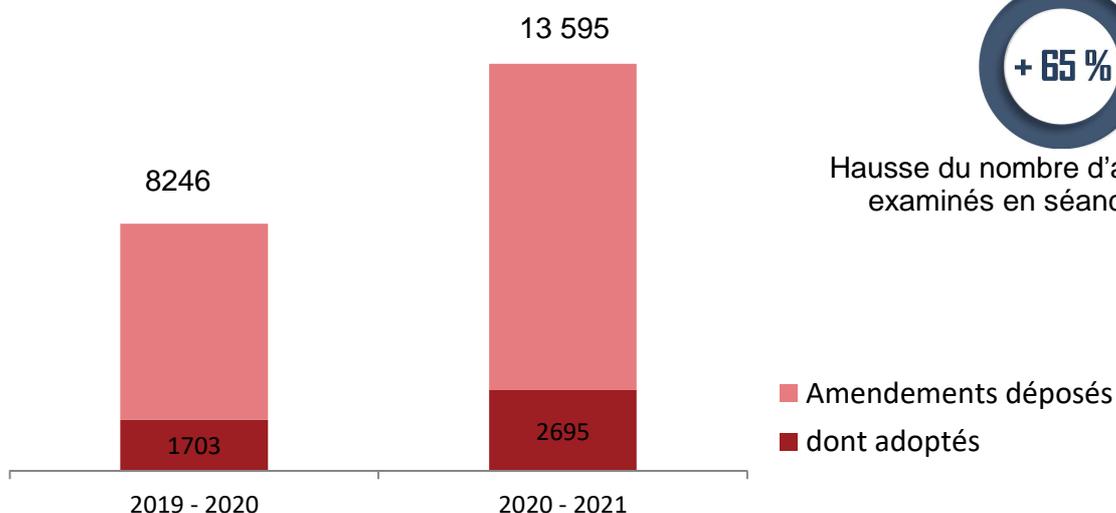


Propositions de loi examinées selon la procédure de législation en commission

Une explosion du nombre d'amendements déposés en séance

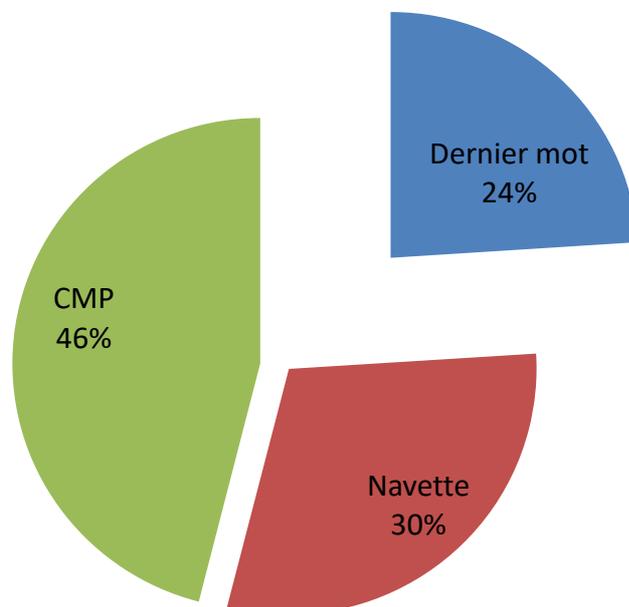


Hausse du nombre d'amendements examinés en séance publique

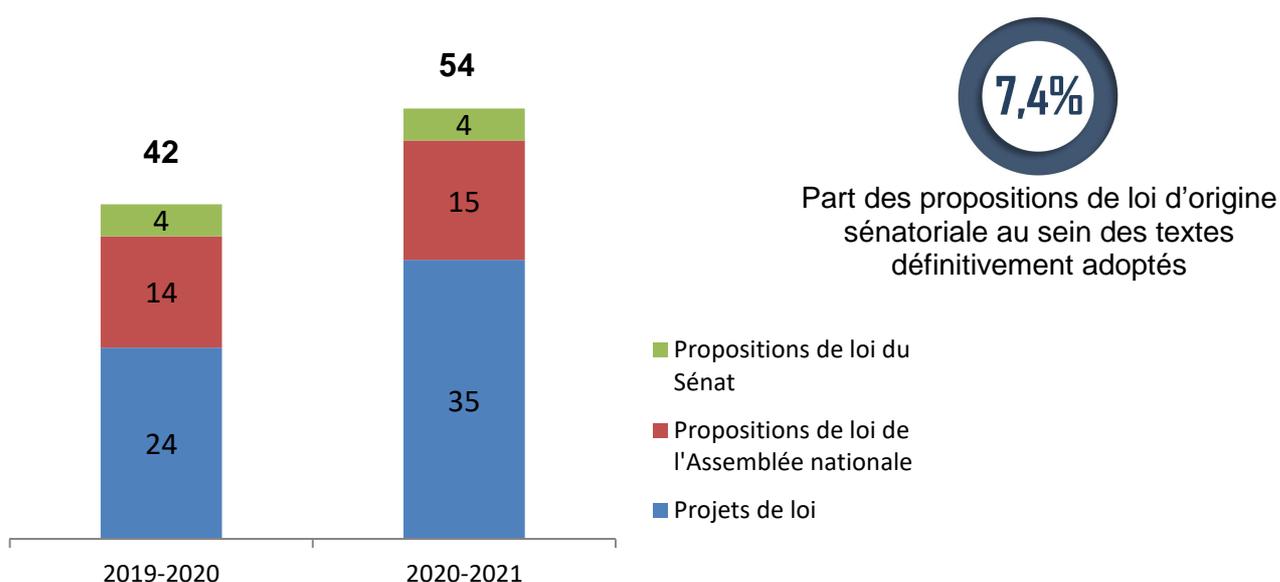


3. LA CONTRIBUTION DU SÉNAT À LA FABRIQUE DE LA LOI

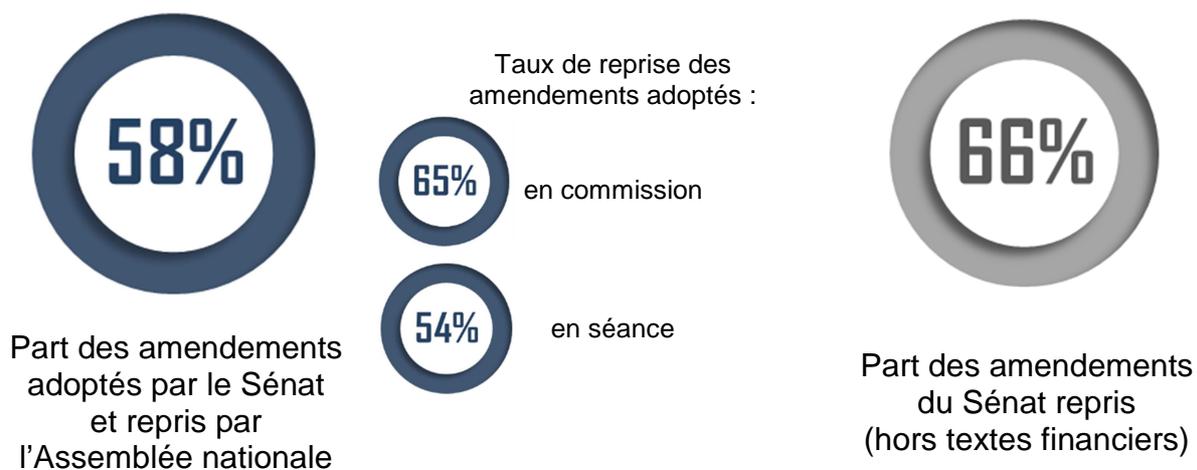
Plus de 3 textes sur 4 votés dans les mêmes termes par les deux chambres



Les propositions de loi d'origine sénatoriale parmi les lois définitivement adoptées

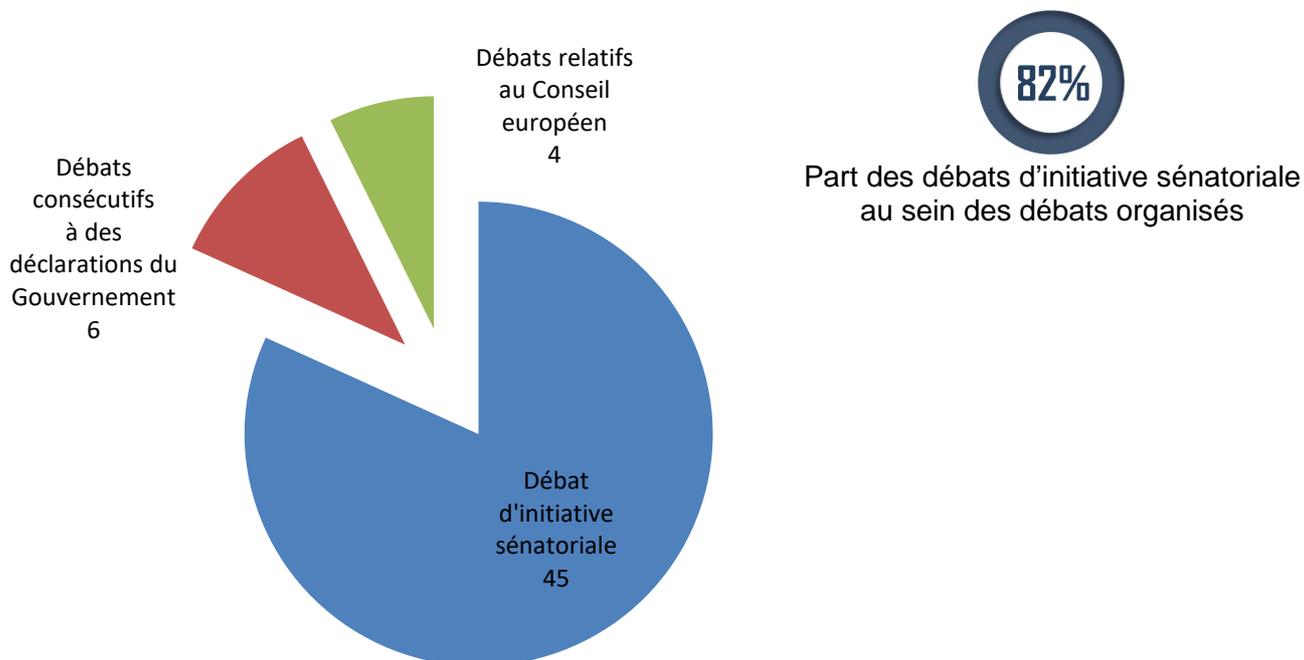


Un taux de reprise des amendements adoptés au Sénat en sensible augmentation



4. UN CONTRÔLE ACTIF DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

L'organisation de 55 débats en séance publique



Une année record pour le contrôle lié aux questions

Jamais le Sénat n'a autant questionné le Gouvernement qu'en 2020-2021

*Questions d'actualité au Gouvernement et questions orales :
un record historique*



Séances de questions d'actualité
au Gouvernement



Questions d'actualité
au Gouvernement

+ 12,5 %



Questions orales déposées

+ 54 %



Questions orales discutées

+ 36 %



Questions écrites déposées

+ 20 %

*Un nombre de questions écrites
à son plus haut niveau
depuis 10 ans*

5. UN SUIVI RENFORCÉ DES ORDONNANCES DE L'ARTICLE 38 DE LA CONSTITUTION

En 2020-2021, une confirmation de la tendance à l'intensification du recours aux ordonnances

69

habilitations accordées

(119 l'année dernière)

107

ordonnances publiées

(un record historique depuis le début de la V^e République)

21

ordonnances ratifiées seulement

Un suivi renforcé

- Le rôle des commissions permanentes dans le suivi des ordonnances consacré dans le Règlement du Sénat
- De nouveaux outils de suivi accessibles depuis la Une du site du Sénat



Une étude sur le recours aux ordonnances au cours des trois derniers quinquennats



Un "baromètre" des ordonnances actualisé chaque semaine



Un récapitulatif "Ordonnances info" chaque trimestre

6. UN INTÉRÊT CONFIRMÉ POUR LA PLATEFORME DE PÉTITIONS EN LIGNE

Une plateforme de pétitions en ligne pérennisée

- Un dépôt des pétitions toujours possible au format papier pour leur mise en ligne sur la plateforme ;
- Une obligation pour la Conférence des Présidents de se saisir de toutes les pétitions atteignant le seuil de 100 000 signatures en six mois ;
- Une possibilité pour la Conférence des Présidents de se saisir de toute pétition dont elle estime qu'elle présente un intérêt particulier pour les travaux du Sénat.



pétitions déposées



pétitions publiées

Une pétition déposée tous les 3 jours



DIRECTION DE LA SÉANCE – 01 42 34 22 05

Retrouvez le rapport dans son intégralité :

http://www.senat.fr/plateau/tableaux_bord/index.html#c636611

